



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

poissons

Question écrite n° 6981

## Texte de la question

M. Louis Guédon désire attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation extrêmement préoccupante de la filière pêche. La publication récente de l'avis du Comité international de l'espace de la mer (CIEM) prévoyant une réduction des totaux admissibles de capture (TAC) de, notamment, 55 % pour la sole et 62 % pour l'anchois condamne à court terme une partie de la profession si cela devait être avéré dans les faits. Cet avis s'appuie une nouvelle fois sur des estimations prétendument scientifiques unilatérales et absolument invérifiables, méthodes qui par le passé ont souvent été prises en défaut. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures seront prises pour que soit désormais associé le monde de la pêche à ces évaluations de la ressource halieutique, tant sur le plan national que sur le plan régional ou local et, dans l'immédiat, quel dispositif peut être envisagé pour conjuguer le respect de la ressource halieutique avec le maintien d'une activité humaine primordiale pour notre littoral français.

## Texte de la réponse

Les avis scientifiques, parus en fin d'année 2002, préconisaient pour 2003 la fermeture de la pêche de la sole dans le golfe de Gascogne et une réduction de 62 % du total admissible de capture (TAC) d'anchois. Il convient de rappeler que le Gouvernement a, comme la Commission, le souci de rétablir les stocks fragilisés dans les eaux communautaires. Cependant, il importe également d'assurer le quotidien des pêcheurs français en préservant la rentabilité économique des entreprises de pêche. Il s'est avéré que la recommandation scientifique concernant l'anchois se basait sur une hypothèse particulièrement pessimiste. Tenant compte de cet élément et de la fragilité de la flotte dépendant de ce stock, le conseil des ministres de l'agriculture et de la pêche de décembre 2002 a décidé du maintien du TAC d'anchois pour 2003. La situation du stock de soles est différente. Les signes de déclin du stock sont moins contestables, même s'il ne sont pas entièrement confirmés. Ainsi, de véritables mesures s'imposent. Le TAC avait été réduit de 30 % entre 2001 et 2002. Une réduction plus modeste, de 5 %, a été décidée pour 2003, accompagnée de mesures supplémentaires décidées en accord avec les professionnels, avec lesquels un dialogue constant est maintenu. Par ailleurs, les pouvoirs publics s'emploient à renforcer les échanges entre la communauté scientifique et les professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Louis Guédon](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6981

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 novembre 2002, page 4377

**Réponse publiée le** : 21 avril 2003, page 3152